



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA TÉNARÈZE

Services Police Municipale
Dossier suivi par ASVP
☎ 05 62 28 49 31
✉ asvp@condom.org

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N° DP / 2024_362
Du 29 novembre 2024**

**Portant sur une réglementation de la circulation
des véhicules**

Le Maire de CONDOM,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213.1 à L 2213.6,

Vu les articles L 411-1 et L 411-6 du Code de la Route,

Vu les articles R 610-5, R 644-2 et 644-2-1 du Code Pénal,

Vu l'article L 2125-1 alinéa 1 du Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la demande présentée le **29 novembre 2024**, par

travaillant pour le compte

d'ENEDIS,

Considérant que dans l'intérêt de la commodité et la sécurité publique, il y a lieu de réglementer la circulation des véhicules pour des travaux de raccordements sur une borne IRVE sur le Chemin de Ringues 32100 Condom,

ARRETE

ARTICLE 1 : La Société est autorisée à occuper le domaine public

**CIRCULATION ALTERNEE
Selon les besoins de l'entreprise**

Chemin de Ringues

Du lundi 9 décembre 2024 à partir de 8h00 jusqu'au dimanche 15 décembre 2024 à 17h00

- Pour la mise en place des véhicules de travaux.

ARTICLE 2 : Toute infraction aux dispositions qui précèdent sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 3 : La circulation des véhicules sera régulée par feux tricolores selon les besoins de l'entreprise.

ARTICLE 4 : La signalisation sera installée par le pétitionnaire et l'arrêté sera affiché 7 jours en amont.

ARTICLE 5 : Toutes les dispositions seront prises pour assurer la sécurité publique.

ARTICLE 6 :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de CONDOM,
- Monsieur le Chef de Centre de Sapeurs-Pompiers de CONDOM,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Chef de Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des prescriptions du présent arrêté dont ampliation est transmise au pétitionnaire.

A CONDOM, le **29 novembre 2024**
Le Maire,
Jean-François ROUSSE

Le Directeur Général des Services
Thibault DUMARTIN